



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Munitions Division (BK) / Division des munitions (BK)

11 Laurier St./11, rue Laurier

8C2, Place du Portage, Phase III

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> L'élimination roquettes CRV7 Démilitarisation et de l'élimination des moteurs-fusées de roquettes CRV7	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8486-206212/E	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8486-206212	<b>Date</b> 2021-07-08
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$BK-383-28232	
<b>File No. - N° de dossier</b> 383bk.W8486-206212	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2021-08-19</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Langdon (bk div), Darren	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 383bk
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 639-3772 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> CFAD Dundurn Building 268 Little Crow Avenue Dundurn, Saskatchewan S0K 1K0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

La modification 003 est par la présente soulevée pour répondre aux questions supplémentaires.

1. Des questions et réponses

<b><u>No.</u></b>	<b><u>Question</u></b>	<b><u>Réponse</u></b>
6.	Si la buse est retirée du moteur, est-il possible de retirer le grain de propulseur avec la feuille d'aluminium et l'inhibition amiante/caoutchouc et de jeter le grain et le tube du moteur séparément, ou le grain est-il bien lié au tube du moteur?	La buse peut être retirée facilement car elle est fixée au boîtier avec un fil de verrouillage. Cependant, le grain est collé et ne peut pas être facilement enlevé. c'est-à-dire que le boîtier, la feuille d'aluminium, l'isolation et le propulseur sont collés ensemble.
7.	En ce qui concerne le paragraphe 3.38 qui exige la destruction du perchlorate d'ammonium et de tous les matériaux énergétiques, nous aimerions recommander de modifier cette clause, pour permettre la vente du perchlorate d'ammonium démilitarisé et d'autres matériaux énergétiques en tant qu'excédent.	En raison des restrictions/préoccupations en matière de sécurité et des politiques et procédures de démilitarisation et de destruction du ministère de la Défense nationale, toutes les matières résiduelles des moteurs de fusées CRV7 doivent être certifiées « exemptes d'explosifs ». Le Canada interdit la vente de tout surplus ou matériel récupéré qui n'est pas certifié « exempt d'explosifs » dans le cadre du contrat de démilitarisation et d'élimination du CRV7.

\*\*\*\*\* Tous les autres termes et conditions restent les mêmes \*\*\*\*\*